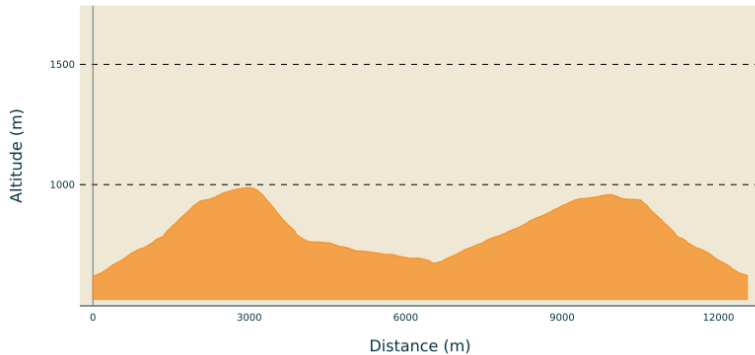


La Rimande - N°21

VAL EYRIEUX - LACHAPELLE-SOUS-CHANEAC

Profil altimétrique



Altitude min 620 m Altitude max 988 m

Infos pratiques

Pratique : À pied

Durée : 3 h

Longueur : 12.6 km

Dénivelé positif : 654 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Lac - Rivière - Cascade, Patrimoine bâti

Itinéraire





Départ : Devant l'église, Lachapelle-sous-Chanéac

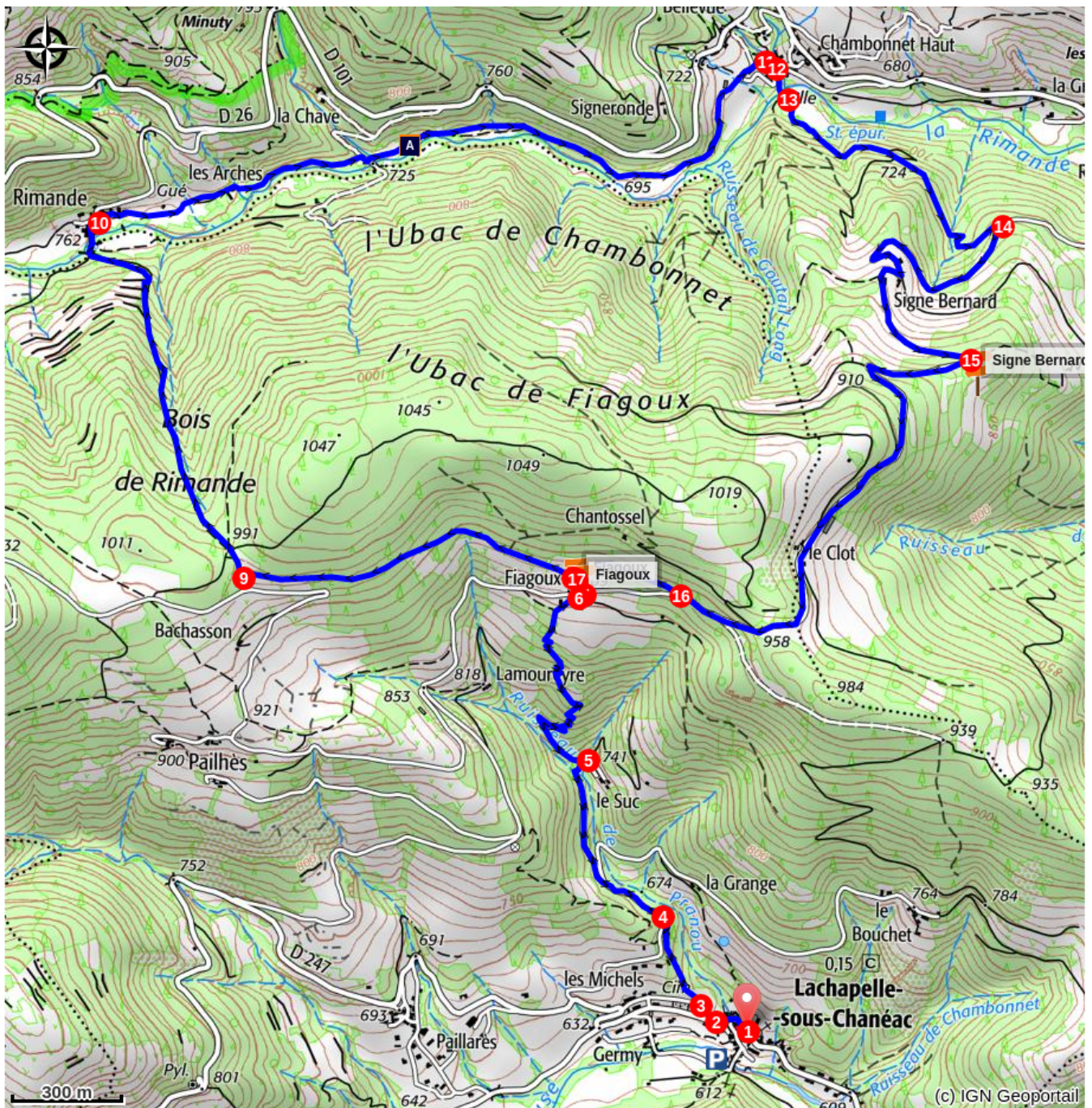
Arrivée : Devant l'église, Lachapelle-sous-Chanéac

Balisage :  PR

Communes : 1. LACHAPELLE-SOUS-CHANEAC 2. SAINT-JULIEN-BOUTIERES

Pendant votre randonnée, suivre le balisage 

1. Prendre la route D278 en direction de Borée sur 100 mètres.
2. Prendre à droite le passage goudronné.
3. Au cimetière, continuer le sentier montant à droite.
4. Reprendre la route en direction du hameau Le Suc.
5. A proximité du hameau, emprunter le chemin à gauche qui vous amènera à Fiagoux.
6. À Fiagoux, prendre la route à droite sur 20 mètres.
7. Monter à gauche le passage goudronné.
8.  Au poteau Fiagoux, suivre la direction Chambonnet Haut 4,5 km / St-Julien-Boutières 6,4 km.
9. Au croisement, continuer tout droit dans la forêt et descendre au moulin de Rimande.
10. Au centre du hameau, prendre à droite du bassin et suivre le chemin qui longe la vallée de la Rimande jusqu'au Chambonnet Haut.
11. Traverser le hameau et descendre à droite.
12.  Au poteau Chambonnet Haut, suivre la direction Signe Bernard 2,2 km / LaChapelle-sous-Chanéac 6,4 km.
13. Traverser le pont sur la rivière Rimande et monter dans la forêt.
14. Prendre à droite la petite route sur environ 1 km.
15.  Au poteau Signe Bernard, suivre la direction Fiagoux 2 km / LaChapelle-sous-Chanéac 4,2 km.
16. Prendre le chemin à droite.
17.  Au poteau Fiagoux, suivre la direction LaChapelle-sous-Chanéac 2,2 km et reprendre l'itinéraire jusqu'au village de Lachapelle-sous-Chanéac.



Comment venir ?

Accès routier

Depuis Saint-Martin-de-Valamas, par la D278 jusqu'au centre de Lachapelle-sous-Chanéac.

Parking conseillé

Près du plan d'eau, Lachapelle-sous-Chanéac